

VŒU POUR L'ORGANISATION D'UN DEBAT PUBLIC SUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030

L'attribution des JO 2030 aux Alpes françaises devrait être officialisée le 24 juillet prochain, la France étant seule en lice. Nous regrettons une décision imposée sans concertation, ni des habitant.es, ni des collectivités directement impacté.es par l'accueil des centaines de milliers de visiteurs, athlètes et professionnels qui afflueront en Haute-Savoie en février 2030.

Une pétition a été lancée par des habitant.es, représentant.es de la société civile, chef.fs d'entreprise, élu.es, réclamant l'organisation de ce débat public. Elle a récolté déjà plus de 1400 signatures. Parmi les premiers signataires, Flore Vasseur, autrice et réalisatrice, Eric Adamkiewicz, maître de conférence spécialisé en management du sport, Anne Lassman-Trappier présidente de France Nature Environnement Haute-Savoie, Fredi Meignan, Vice-Président de Mountain Wilderness, le collectif Fier Aravis, Protect Our Winters France (POW) et des élus locaux.

A ce jour, les informations sont pour le moins obscures concernant cet événement. Qui paiera quoi ? A qui reviendront les coûts d'investissement et d'entretien des infrastructures ? Quels impacts environnementaux ? Quelles obligations en matière d'infrastructures touristiques sur le Grand Anancy alors que la loi ZAN pèse déjà sur le PLUIHMB ? Quels bénéfices pour la population locale ? Quel bénéfice en matière de transport ferroviaire, alors que le CPER ne prévoit ni l'amélioration de la voie entre Aix les Bains et Annecy, ni la mise en place d'un service express régional de mobilité sur notre territoire ? A toutes ces questions, les pétitionnaires n'ont pas de réponses. Ils s'interrogent sur la pertinence de tels investissements (à minima 4 milliards d'euros évoqués à ce stade) dans un contexte de dérèglement climatique qui condamne les sports d'hiver en moyenne montagne.

C'est pourquoi, nous nous faisons le relais de cette pétition. Nous demandons au prochain bureau de délibérer sur l'organisation d'un débat public en amont de l'attribution des JO 2030 aux Alpes françaises. Le bureau exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil au titre de l'article L5211-10 du CGCT, en particulier en matière de dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Ce débat devra être organisé en amont de la désignation de la France pour permettre à chaque citoyen de participer à des décisions publiques qui ont des impacts sur l'environnement, au titre de l'article 7 de la charte de l'environnement annexée à la constitution.

Proposition portée par le groupe Grand Anancy Communauté d'Avenir (Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Lola CECCHINEL, JEAN-FRANCOIS DEGENNE, Samuel DIXNEUF, Chantale FARMER, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Pierre-Louis MASSEIN, Alexandre, MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)
et Christian BOVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Christian PETIT